



## QUESTIONS ET RÉPONSES QUIZZ INITIATIVE POUR L'INCLUSION

### 1. Combien de gares ne sont pas aux normes d'accessibilité en Suisse ? (Accessibilité)

- a. 20%
- b. 30%
- c. 60%

Réponse b : environ 30%, soit 540 sur 1800 gares CFF

Cela concerne environ 2/3 des stations de trams et de bus en Suisse. Les entreprises, communes et villes qui détiennent les arrêts de transport avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se mettre aux normes, et rendre les arrêts accessibles aux personnes en situation de handicap. Les entités qui ne se sont pas mises aux normes prévues par la loi sur l'égalité des personnes en situation de handicap se trouvent actuellement dans l'illégalité. Une mobilité autonome est primordiale pour chaque personne. Un tram qui n'est pas accessible est un frein à la mobilité ainsi qu'à l'autonomie des personnes concernées. Un tram affiché « accessible », et qui ne l'est en réalité pas, peut par exemple entraîner des retards, comme a témoigné une personne.

Source : <https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-generaux/accessibilite.html> (Office fédéral des transports OFT)

### 2. Combien de personnes en Suisse sont en situation de handicap ? (Statistique)

- a. 1 personne sur 5
- b. 1 personne sur 15
- c. 1 personne sur 20

Réponse a : Une personne sur 5, soit environ 20% de la population

En Suisse, 1.7 million de personnes sont en situation de handicap.

### 3. Parmi les propositions suivantes, lesquelles sont considérées comme un handicap ? (Handicap)

- a. Avoir une entorse
- b. Être enceint·e·x
- c. Être malentendant·e·x

Réponse c

« On entend par personnes handicapées celles qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, lesquelles les empêchent, en raison de divers obstacles, de participer pleinement et effectivement à la vie sociale au même titre que les autres membres de la société. »

Source : <https://www.inclusion-handicap.ch/fr/a-notre-sujet/a-notre-sujet/personnes-avec-handicap-42.html>

Avoir une entorse ou être enceint·e·x peut être limitant dans certaines situations, mais ce ne sont pas des situations durables, ou permanentes.

**4. Les femmes en situation de handicap sont davantage confrontées à.. ? (Genre)**

- a. Des violences sexistes et sexuelles
- b. Une éducation sexuelle insuffisante ou inadaptée
- c. Une invisibilisation de leur double discrimination

**Toutes les réponses sont justes.** Concernant la réponse b : la sexualité est souvent un sujet qui n'est pas abordé et est invisibilisé dans la vie des personnes en situation de handicap. Toutes les personnes, indépendamment de leur situation, ont droit à une vie épanouie. Le droit à une éducation sexuelle et affective en fait partie.

**5. Quelle est la proportion de personnes ayant plus de 85 ans qui vivent avec un handicap en Suisse ? (Age)**

- a. 38%
- b. 47%
- c. 65%

**Réponse b :** la proportion de jeunes qui vivent avec un handicap s'élève à 10%. Après 85 ans, ce taux augmente à 47%. Le handicap n'est pas uniquement présent chez les jeunes et les adultes, mais également chez les personnes âgées ; chaque personne peut être touchée par une situation de handicap. À titre d'exemple, la surdit  peut survenir avec l'âge. Le handicap concerne donc toutes les personnes et toutes les tranches d'âge.

**6. L'initiative pour l'inclusion des personnes handicapées concerne : (qui ?)**

- a. Les autorités suisses et le syst me juridique
- b. Les personnes en situation de handicap
- c. L'ensemble de la soci t 

**R ponse c :** L'initiative doit permettre de modifier la perception du public et les discours qui en d courent, afin de montrer que les personnes en situation de handicap ont les m mes droits que nous tous-x-tes. L'inclusion n'est pas seulement la t che d'une autorit . Elle concerne l'ensemble de la soci t .

**7. L'initiative pour l'inclusion demande : (Initiative)**

- a. L' galit  en droits et dans les faits des personnes en situation de handicap
- b. La fin des discriminations dans tous les domaines de la vie
- c. Le droit de pouvoir choisir librement son lieu et son mode de vie
- d. Un renforcement de l'assistance pour faciliter l'exercice et la participation   la vie professionnelle, politique et sociale.

**R ponse :** Toutes les r ponses sont justes.